



Déclaration de la CGT au CTM du 8 mars 2017

La CGT a décidé de renouer avec l'histoire de la journée internationale pour les droits des femmes en faisant du 8 mars 2017 une journée de lutte pour la défense des droits acquis et la conquête de droits nouveaux.

Pour la première fois, trois syndicats (La CGT, la FSU et Solidaires) ainsi que de nombreuses associations féministes et des organisations étudiantes appellent à la grève, ce mercredi à 15 h 40.

La Journée internationale des droits des femmes trouve son origine au cœur des luttes ouvrières et aux nombreuses manifestations de femmes réclamant, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre les hommes et les femmes et le droit de vote.

L'égalité des salaires et des carrières est la principale exigence. En France en 2017, les femmes sont toujours payées 26 % de moins que les hommes.

Cette différence de salaire équivaut pour elles à s'arrêter de travailler à 15 h 40.

De multiples facteurs expliquent la persistance de ces inégalités.

Les femmes subissent les conséquences des arrêts liés à leur maternité, effectuent toujours l'essentiel des tâches domestiques ce qui freine leur investissement professionnel, font moins d'heures supplémentaires, travaillent davantage à temps partiel, occupent des emplois moins qualifiés, et sont très majoritaires dans les filières les moins valorisées.

Cette journée s'inscrit dans une dynamique nationale, mais aussi internationale. Les mouvements de grève des Polonaises contre l'interdiction de l'IVG, des Argentines contre les meurtres de femmes, des Islandaises en faveur de l'égalité salariale, ou de la Women's March américaine contre les propos tenus par Donald Trump.

Si des progrès liés aux mobilisations sociales et aux luttes des femmes ont été accomplis, l'histoire nous démontre que la place des femmes peut être remise en question très rapidement.

Un rassemblement sera organisé à Paris, à partir de 14 heures place de la République. Il sera suivi d'une marche jusqu'à l'opéra Garnier, à 17 h 30. Partout en France, des rassemblements sont organisés.

Nous déplorons fortement que le ministère ait choisi cette date pour réunir le CTM.

Comme le montre le rapport de situation comparée, de nombreux progrès restent à accomplir dans ce ministère.

Le pourcentage de femmes sur des postes d'encadrement est encore bien trop faible alors que dans les catégories B et C les proportions s'inversent.

La lutte contre les inégalités salariales femmes/hommes n'est pas systématiquement intégrée dans les discussions salariales comme le montre par exemple la valorisation de certaines fonctions pour accéder à la classe exceptionnelle.

Au-delà de l'état des lieux, qui est certes très important, nous souhaitons que des réflexions et des pistes de travail soient élaborées pour parvenir à l'égalité femmes/hommes dans notre ministère, ce qui nous concerne directement, mais aussi dans la Fonction publique et dans toute la société.

Pour terminer cette intervention, la CGT Educ'action souhaite que les arrêtés PPCR et la circulaire remplacement soit soumis au vote du prochain Comité Technique Ministériel.

Nous souhaitons également connaître la date de parution de la circulaire sur les contractuels enseignants.